

Plan de relance économique : une croissance de 2 à 3% d'ici à 2021

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

La relance économique constitue le deuxième axe majeur de l'action du gouvernement conduit par la Première ministre Rose Christiane Ossouka Raponda. En effet, arrivée dans un contexte mondial impacté par la pandémie de Covid-19, le numéro un de l'administration gabonaise entend tout mettre en œuvre pour consolider les chiffres de la croissance économique qui se situaient à 3,9% en 2019 et tablaient initialement sur 3,8% en 2020 au Gabon.

Aussi, face à la crise sanitaire dont l'impact sur l'économie réelle serait de -0,8%, le challenge de la cheffe du gouvernement consiste-t-il à ramener la croissance entre 2 et 3% d'ici à 2021. D'autant que, comme Mme Ossouka Raponda l'avait, elle-même, déclaré à la faveur de son discours de politique générale, l'enjeu est de faire repartir les activités économiques, malgré la forte contrainte budgétaire.

Il n'est un secret pour personne que

l'activité économique est mise à rude épreuve, partout à travers le monde, à cause du Covid-19. Au Gabon, au 30 septembre 2020, la Direction générale du travail, de la main-d'œuvre et de l'emploi (DGTMOE) a relevé un total cumulé de pertes d'emplois de 1 425. Pis, 11 875 cas de mise en chômage technique ont été enregistrés au niveau des directions provinciales et les inspections du Travail. Au regard de cette situation qui contribue à la précarisation des emplois dans notre pays – le nombre de demandeurs d'emploi auprès de l'ONE s'établissait à 20 000 pour l'année 2019 –, la Première ministre

s'est engagée à accélérer l'exécution des projets grâce à des partenariats publics-privés. En sus de rendre l'action de l'État en matière d'investissement public, poursuivre l'exécution des projets d'investissement en cours et restaurer la confiance des investisseurs en améliorant l'environnement des affaires.

C'est dire si l'équipe gouvernementale devra s'assurer de l'impact de la mise en œuvre de ces chantiers sur l'emploi au Gabon. Et veiller à ce que l'exécution des projets susmentionnés favorise prioritairement le recrutement d'une main-d'œuvre locale qualifiée.



Les chantiers du BTP, entre autres, peuvent aider à la consolidation de la croissance.

Photo: DR/L'Union

Infrastructures de transports : entre défis et espoir

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

En matière d'infrastructures de transport, que pourrait-on ou devrait-on retenir des 100 premiers jours de Rose-Christiane Ossouka Raponda à la tête du gouvernement ? La question est fondamentale, au regard des attentes nombreuses et légitimes des Gabonais. Mais la réponse ne devrait cependant rien montrer en termes de réalisations visibles sur le terrain. Toutefois, pour le secteur routier, le gouvernement a engagé un programme d'urgence de réhabilitation du réseau national défectueux, tant pour les routes latéritées que pour celles bitumées. Ainsi, voit-on, à Libreville comme à l'intérieur du pays des travaux visant à améliorer le niveau de circulation des usagers. Puis, il y a le projet de la Transgabonaise (780 km) qui va permettre de relier Libreville à Franceville, en traversant six provinces. De manière effective,

le chantier devrait démarrer début 2021. Pour l'heure, les travaux préliminaires ont commencé par des relevés topographiques.

L'on retiendra aussi les grandes réformes institutionnelles entamées. Celles-ci ont déjà abouti à la suppression de l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI) et à la création de quatre nouvelles Directions générales au ministère des Infrastructures et du Fonds autonome national d'entretien routier (Faner). L'objectif visé est de rationaliser l'organisation et la répartition des compétences ; optimiser l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières ; œuvrer à l'amélioration du service public et fournir une qualité optimale dans les domaines des infrastructures, du bâtiment, de l'assainissement des eaux pluviales, ainsi que des équipements collectifs. Il y a aussi, pour ce qui est du Faner, que le gouvernement voulait se doter d'un "outil sûr, fiable et pérenne" pour le financement de l'entretien routier.



Le gouvernement s'est engagé dans la concrétisation du programme d'infrastructures de transport.

Photo: DR/L'Union

La situation du chemin de fer mérite également d'être soulignée. Une situation peu élogieuse, en raison de la multiplication des accidents ferroviaires imputables à la mauvaise tenue de la voie. La nomination d'un nouveau directeur général à la Setrag devrait permettre d'améliorer les choses.

Cela dit, les défis sont énormes dans le secteur des infrastructures.

Justice : sur la bonne voie

Le garde des Sceaux remettant un parchemin à une participante à la fin du séminaire des magistrats.



Photo: F. M. MOMBO

NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

Les cent premiers jours du gouvernement Ossouka Raponda ont été riches en matière de justice. Ainsi, dans le domaine de la formation des magistrats, un séminaire des chefs des juridictions, des formations spécialisées, des chefs des greffes et des parquets s'est tenu du 21 au 22 octobre 2020 à Libreville. Cette session, la première d'un long programme de 50 autres prévues pour se dérouler d'octobre 2020 à juin 2021, matérialisait l'ambition et la volonté exprimée par le président du Conseil supérieur de la magistrature d'œuvrer en faveur d'une justice diversifiée et professionnelle et d'un système performant et de qualité.

S'agissant des juridictions, mise en place des tribunaux spécialisés (Com-

merce, Travail) ; élection des juges consulaires et assesseurs non professionnels devant accompagner les magistrats assermentés ; mise en place au sein du tribunal de première instance de Libreville et de la Cour d'appel judiciaire de Libreville des formations spécialisées chargées de la poursuite, l'instruction et du jugement de certaines infractions (détournements de deniers publics, blanchiment des capitaux, piraterie, terrorisme etc.) ; textes d'application des nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale, notamment sur le travail d'intérêt général qui offrira au juge pénal une alternative à la peine d'emprisonnement et à la peine d'amende, ce qui évitera d'accroître la population carcérale.

Dans le cadre de la sécurité pénitentiaire, intégration de 186 officiers de la promotion 2016 après près de 4 ans sans solde ; nouveau statut particulier des personnels ; extension de la prison de Libreville avec la construction de 17 nouvelles cellules modernes comprenant toutes les commodités (parloir, infirmerie, latrines, etc.). Dans le domaine de la réinsertion des détenus, programme de renforcement des capacités des jeunes détenus de la prison de Libreville. Comme l'expliquait récemment la ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, tout ce travail a pour mission de redorer l'image de la justice gabonaise, en essayant de la réconcilier un peu plus avec les populations, au nom desquelles la justice est rendue.

À noter enfin l'organisation d'une session criminelle spécialisée en septembre 2020 avec comme procès phare Magloire Ngambia. Aux termes d'un règlement à l'amiable, l'accusé, après avoir reconnu les faits, a été condamné à 44 mois et 13 jours. Cette peine couvrant le temps qu'il a déjà passé en détention préventive, Ngambia a été libéré à la fin de l'audience, le 24 septembre. Mais il doit payer à l'État une amende de 100 millions de francs et remboursés les fonds détournés (4,396 milliards de francs) à hauteur d'un montant qui n'a pas été rendu public et selon un échéancier à déterminer.

Cependant l'espoir est de mise, en raison des réformes institutionnelles qui doivent permettre de revenir aux fondamentaux. Mais aussi des ambitions exprimées, même si leur concrétisation nécessite la mobilisation des financements adéquats. Pour autant, en ce qui concerne ces secteurs, après la mise en place des fondements, les actes concrets sont attendus.